



PREFET DE L'HERAULT

***Direction départementale  
des territoires et de la mer***

Service eau risques nature  
Pôle eau

Montpellier, le

**25 MARS 2019**

Affaire suivie par : Mme Lolita ARRIGHI  
Mail : [lolita.arrighi@herault.gouv.fr](mailto:lolita.arrighi@herault.gouv.fr)  
Tél : 04 34 46 62 21

Votre réf :  
Notre réf :

**Objet : Validation du PGRE de la nappe de Castries Sommières**

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le Président,

Afin de préserver la ressource en eau de l'aquifère molassique de Castries, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, il vous a été demandé par courrier du Préfet du 29 décembre 2015 d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE validé par délibération du conseil de métropole du 19 juillet 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Je constate que les avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) ont bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de niveaux piézométriques fixés en 2021 par le SDAGE.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et le suivi de leurs effets. Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée, et je sais pouvoir compter sur les efforts de la métropole en la matière.

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, programmes d'économie d'eau actions d'information, de connaissance...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans la nappe, d'autant plus si ces projets reçoivent des financements publics.

M. Philippe SAUREL  
Président de la Métropole Montpellier Méditerranée  
50, place Zeus  
CS 39556  
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Copie : Président SMGC

La mise en œuvre du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par le biais d'un bilan annuel, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur la piézométrie de la nappe. Pour ce faire, un comité de pilotage commun associant le syndicat mixte Garrigues Campagne et la métropole de Montpellier Méditerranée sera organisé chaque année à l'initiative de la DDTM. Un tableau de bord de suivi des actions du PGRE sera tenu à jour par chacune des intercommunalités concernées.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Ce travail nécessitera une révision administrative des ouvrages et prélèvements autorisés. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux locaux. Par ailleurs l'État portera une attention particulière à la démonstration de l'adéquation besoin-ressources lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme du territoire alimenté en tout ou partie par l'aquifère des molasses de Castries.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée ([www.eaufrance](http://www.eaufrance.fr)), ainsi que sur le site des services de l'État de l'Hérault.

Enfin, je rappelle que la stratégie d'élaboration de ce premier PGRE était de se concentrer sur les actions les mieux définies. Pour la métropole Montpellier Méditerranée, il s'agit de l'abandon du captage de Sussargues, de l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, de l'optimisation de leur gestion, ainsi que des actions de connaissance et de sensibilisation des usagers aux économies d'eau.

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général  
Le Préfet,



Pascal OTIEGUY